

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
	1. Intitulé du projet	
Parc d'hydroliennes Normandie Hydro - Fl Installation - exploitation de 7 hydrolienne	oWatt s au Raz Blanchard - au large du Cap de La Hagu	ue (50).
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des)	pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale  Dénomination ou raison sociale	PARC HYDROLIEN NORMANDIE HYDRO	
Nom, prénom et qualité de la personne	THOMAS JAQUIER	
habilitée à représenter la personne morale		
RCS / SIRET 5 2 4 9 5 0 8	2 1 0 0 0 5 7 Forme juridique	SASU
Joigne	z à votre demande l'annexe obligatoire	n°1
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablec	uu des seuils et critères annexé à l'article R. 12	22-2 du code de l'environnement et
	dimensionnement correspondant du projet	
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des (Préciser les éventuelles rubriques issues d'au	
31 Installation en mer de production	(Cf. Chapitre 3.2.4 Evolutions réglementaires, p	age 22, Mémoire de présentation)
d'énergie		
	4. Caractéristiques générales du projet	
	aire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du	ı formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les évent	ueis travaux de demoimon le commercial d'hydroliennes en Normandie, ai	ı Raz Rianchard dénommé
Normandie Hydro composé de 7 turbines (	2 MW unitaire)pour une puissance totale de 14	MW porté par la société de projet Parc
	avec pour objectifs la production d'électricité is: ation d'Intérêts proposé par l'ADEME en décem	
	ation d'interets propose par l'Abeime en décem éveloppement du projet Normandie Hydro. Il a c	
- concession pour le DPM et une Autorisati	on Environnementale Unique - afin de pouvoir	
pour une durée de 20 ans. Ces autorisation En décembre 2020, HydroQuest (fabriquan	s ont été prorogées en mars 2020. t d'hydrolienne) a repris la société projet et sou	haite installer ses hydroliennes de
	ifférente (2.5 MW unitaire)du projet initial néces	
And the last of th	and the second s	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

#### 4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projets:

Réalisation d'un parc pilote connecté au réseau national ENEDIS et produisant annuellement 41 GWh d'électricité de source renouvelable issue de l'énergie des marées.

Ce projet permettra également de promouvoir le développement d'une filière industrielle sur le sol français en utilisant un gisement énergétique naturel extrêmement favorable sur le Raz Blanchard. Pour rappel les avantages de l'hydrolien marin :

- Utilisation d'une énergie renouvelable 100% prédictible ;
- Une densité énergétique importante d'environ 1 GW soit une production de 3 TWh/an pour 15 km² d'emprise (à comparer aux 100 km² au minimum en éolien) ;
- Une technologie Hydroquest qui permet de capter 80% de la valeur industrielle des projets sur le territoire français ;
- Un faible impact sur : l'environnement marin, la navigation et les activités de pêche et pas d'impact paysager.

Des suivis environnementaux seront mis en place sur les aspects biosédimentaire, biofouling, ressource halieutique, acoustique permettant d'améliorer les états de la connaissance.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

#### 4.3.1 dans sa phase travaux

La phase de travaux est décrite dans le Mémoire de Présentation en pièce jointe :

Chapitre 3.1.4 page 16 - Installation des hydroliennes

Chapitre 4.1.3 page 25 - Architecture électrique sous-marine

Chapitre 5.1.2 page 50 - Les impacts en phase d'installation sur le milieu physique

La partie terrestre (raccordement terrestre) n'ayant pas fait l'objet de modification - elle n'est pas d'objet dans cette demande.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La phase d'exploitation est décrite dans le Mémoire de Présentation en pièce jointe pages :

Chapitre 4.3.7 page 46 - Phase d'exploitation

Chapitre 5.2 page 55 - Les impacts en phase d'exploitation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administra La décision de l'autorité environneme					
(Cf. Chapitre 3.2.2 , 3.2.2 Rappel sur les au	utorisations dé	ijà en vigueur, page 19	), Mémoire de	présentation	on)
Surface de la zone de concession du par Surface de la zone de corridor du câble e Surface totale de la concession Les dimensions et caractéristiques du pr Présentation en pièce jointe page 12.	export	ites dans le Mémoire d	le	0,28 km² 1,17 km² 1,45 km²	
4.6 Localisation du projet					
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonné	es géographiques <sup>1</sup>	Long°_		Lat ° ' " _
Le projet, étant maritime, est localisé au large de la commune d'Auderville. Les coordonnées géographiques du projet concédé sont consignées dans le tableau présent page 14 du mémoire de présentation.	et c), 7°a), l 10°,11°a) b 38°; 43° a), l'arficle R. 1 l'environne Point de de Point d'arri	épart :	Long ° _		Lat ° ' " Lat ° ' " _
4.7 S'agit-il d'une modification/extension 4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale?	on d'une insta cet ouvrage	llation ou d'un ouvraç e a-t-il fait l'objet c	ge existant ? I'une évaluat	Oui 🔀	Non
		que le projet initial co terre par un câble sou puis un raccordemen de livraison de l'elect	oncédé en 201 us-marin, suivi t terrestre jusc ricité. Le proje 7 prorogée le	7 . Les hydi d'un attera qu'a Joboui t a obtenu 19/03/2020	et et une autorisation

# 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	X	
En zone de montagne ?	X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	$\boxtimes$	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	×	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	$\boxtimes$	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		ZSC : Récifs et landes de la Hague - Code FR2500084 ZSC : Anse de Vauville - Code FR2502019 ZPS : Landes et Dunes de La Hague - Code FR2512002
D'un site classé ?		X	

6. Carac	téristiques de l'impact	poten	tiel du	projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles
	<b>envisagé est-il <u>suscep</u> pléter le tableau suivo</b>		'avoir l	les incidences notables suivantes ?
	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources Milieu naturel	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		$\boxtimes$	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	X		(Cf. Mémoire de présentation, pièce jointe Chapitre 5, page 49)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?			(Cf. Mémoire de présentation pièce jointe Chapitre 5, page 49, 50, 58, 80, 115 & 116)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire?  Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels,		$\square$	FL ?  (Cf. Memoire de présentation, pièce jointe, Chapitre 5, page 42 tableau 11)
	agricoles, forestiers, maritimes?			
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		(Cf. Mémoire de présentation, pièce jointe Chapitre 5, page 43 )
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X		(Cf. Mémoire de présentation, pièce jointe Chapitre 5.2.2.2, page 62)

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X	
	Engendre-t-il des effluents ?	×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		X	
approuvés	?			cont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oui	Non X Si oui, décri	ez lesc	quelles	
6.3 Les incide	nces du projet identifi	ées au	6.1 so	nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
	Non X Si oui, décri			

ne	4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les e égatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de join ne annexe traitant de ces éléments) :	
(CI	f. Mémoire de présentation, chapitre 6 page 119, tableau 50, page 120)	
A	7. Auto-évaluation (facultatif)	ion
	u regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluati nvironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	ion
	r'est pas nécessaire d'envisager une évaluation environnementale (cf. Mémoire de présentation, page 123)	
	8. Annexes	
8.	1 Annexes obligatoires	
8.	1 Annexes obligatoires Objet	
8.	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	
	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	
1	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises	
1 2	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	X
1 2 3	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c),	X
1 2 3	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d),	
1 2 3 4	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a], 6°a], b] et c), 7°a], b], 9°a], b], c), d],10°,11°a], b], 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a], 6°a), b) et c), 7° a], b), 9°a], b), c), d], 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement:	X
1 2 3	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publlé ;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 {II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan	
1 2 3 4	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et	X
1 2 3 4	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;  Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les	X

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Mémoire de présentation pour la demande d'examen au cas par cas

Annexe 1 : Kbis de la société PARC HYDROLIEN NORMANDIE HYDRO

Annexe 2 : Sinay 2021 a. État initial du bruit ambiant sur la zone d'étude Du Raz Blanchard

Annexe 3 : Sinay 2021 a. Étude des effets acoustiques du projet Parc hydrolien Normandie Hydro

Annexe 4 : Institut de la Corrosion, 2021. Estimation de la quantité d'aluminium d'anode relarguée par un champ hydrolien dans la zone du raz Blanchard

Annexe 5 : Sinay 2021 b. Synthèse bibliographique mammifère marin Annexe 6 : GONM 2021 b. Synthèse bibliographique avifaune marine

Annexe 7 : Arrêtés préfectoraux et convention du DPM

# 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

a

Fait à

Menlan

le,

08/03/2022

Signature